



PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
BUREAU DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

Arrêté portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Marseille-Provence

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 571-13, R. 571-70 à R. 571-80 relatifs aux commissions consultatives de l'environnement,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 147-1 à L 147-8 relatifs aux dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2006 modifié portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Marseille-Provence,

Vu la nécessité de procéder au renouvellement du mandat des membres du collège des professions aéronautiques et de celui des associations,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Marseille-Provence est présidée par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône ou son représentant.

Article 2 : Sont nommés membres de cette commission :

1) REPRESENTANTS DES PROFESSIONS AERONAUTIQUES:

Représentants de l'exploitant de l'aérodrome:

- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille ou son suppléant,
- M. le Directeur Général de la Concession ou son suppléant.

Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome:

- Union locale des syndicats C.G.T.:
 - M. Jean BENZRIHEM, titulaire,
 - M. Régis LAMBERT, suppléant.
- Union départementale C.G.T.- F.O.:
 - M. Jean-Claude BOEUF, titulaire,
 - M. Sylvain FERRARA, suppléant.
- Union départementale C.F.D.T.:
 - M. Christian BRESSON, titulaire.
- Intersyndicale des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne de l'Aéroport de Marseille-Provence:
 - Mme Laure AIMOT, titulaire,
 - Mme Corinne BINON, suppléant.
- Un représentant du Syndicat National des Pilotes de ligne ou son suppléant.

Représentants des usagers:

- Un représentant d'AIR France ou son suppléant,
- Un représentant de la Compagnie LUFTHANSA ou son suppléant,
- Un représentant de la Compagnie CORSE MEDITERRANEE ou son suppléant,
- Un représentant d'EUROCOPTER ou son suppléant,
- Un représentant de RYANAIR ou son suppléant,
- Un représentant de la Compagnie EUROPE AIRPOST, représentant les agents de fret, ou son suppléant.

2) REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES :

Conseil Régional:

- M. Gérard FRISONI, titulaire,
- M. Jean-Louis CANAL, titulaire

Conseil Général:

- M. Vincent BURRONI, titulaire,
- M. Mario MARTINET, suppléant,

- M. Loïc GACHON, titulaire,
- M. Frédéric VIGOUROUX, suppléant,

Etablissements publics de coopération intercommunale:

• COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE :

- M. Daniel SIMONPIERI, titulaire,
- M. Eric LEOTARD, suppléant,

- M. Eric DIARD, titulaire,
- M. Claude TORNOR, suppléant,

- M. Jean-François DENIS, titulaire,
- M. Guy PONTOUS, suppléant.

- Mme Joëlle BOULAY, titulaire,
- M. Frédéric DUTOIT, suppléant,

- M. Vincent GOMEZ, titulaire,
- M. Gabriel PERNIN, suppléant,

• COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE :

- M. Daniel GARCIA, titulaire,
- M. Richard MARTIN, suppléant,

- M. Loïc GACHON, titulaire,
- M. Philippe GARDIOL, suppléant,

- M. Guy BARRET, titulaire,
- M. Frédéric POITOU, suppléant.

Représentants des communes concernées par le Plan de Gêne Sonore ou par le Plan d'Exposition au Bruit:

- M. Serge ANDREONI, Maire de Berre l'Etang, titulaire,
- M. Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas, suppléant,

3) REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS :

- Association d'Aide aux Victimes des Bruits de Voisinage et de l'Environnement de l'Aéroport :
 - M. André LANTAN, titulaire,
 - M. Robert PICCIRILLO Robert, suppléant.
- Association de Défense de l'Environnement des Vitrollais :
 - M. Daniel AMAR, titulaire,
 - M. Michel PELTIER, suppléant,
- Association Gavotte Avenir :
 - M. Gilles GUIRAUD, titulaire,
 - M. Jourdan LASSUS, suppléant.
- Association Patrimoine Côte Bleue :
 - M. Roger BARRACHIN, titulaire,
 - M. Edmond AUZOLES, suppléant.

- Comité de Défense du Quartier des Habitants du Carrefour de Saint-Victoret :
 - M.Elise MARCONCINI, titulaire,
 - Mlle Régine SEREN, suppléante.
- Comité d'Intérêts des Hauts de l'Estaque :
 - M. Christian APERCE, titulaire,
 - M. Roger BONNAUD, suppléant.
- Comité d'Intérêts de Quartier de Saint-Henri :
 - Mme Berthe QUERO, titulaire,
 - Mme. Odile RICHARD, suppléante.
- Comité d'Intérêts de Quartiers de Sausset-les-Pins :
 - M. Jacques BREUNEVAL, titulaire,
 - M. Pierre GAUDION, suppléant.
- Confédération Générale des C.I.Q. de la Ville de Marseille et des communes environnantes :
 - Mme Monique CORDIER, titulaire,
 - M. Claude TOSTAIN, suppléant.
- Collectif anti-bruit, insécurité routière et environnement :
 - Mme. Marthe BONEU, titulaire
 - M. Alain DEGIAONNI, suppléant.
- Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement (FARE SUD) :
 - M. Jean-Pierre PAGO, titulaire,
 - M. Claude JULLIEN, suppléant
- Fédération des Comités d'Intérêts de Quartiers du 7^{ème} arrondissement de Marseille et Comité d'Intérêts de Quartiers Endoume-Corniche-Malmousque-Maldormé :
 - M. Frédéric BINI, titulaire,
 - M. Jean-Claude ROSTAIN, suppléant.
- Union départementale des Bouches-du-Rhône, Sauvegarde, Vie, Nature, Environnement (U.D.V.N. 13) :
 - M. Patrick GRAILLON, titulaire,
 - M. Michel LIEUTAUD, suppléant.

Article 3 : Les représentants des associations et des professions aéronautiques sont nommés pour une durée de trois ans. Toutefois, ce mandat prend fin si son titulaire perd la qualité pour laquelle il a été désigné.

Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir au terme normal de ce mandat.

Article 4 : Les représentants des administrations appelés à assister de façon permanente aux réunions sont les suivants:

- Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES ou son représentant,
- Le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, notamment le Service des bases aériennes et le Service de la mer et du littoral, ou son représentant,
- Le Commandant de la Zone Aérienne de Défense Sud ou son représentant,

- Le Commandant de la Base de la Sécurité Civile à MARIGNANE ou son représentant,
- Le Directeur interrégional Sud-Est de Météo France ou son représentant,

Par ailleurs, peuvent être invités à participer aux travaux de la commission des responsables d'administrations, collectivités ou organismes, ou des personnalités concernées par les projets examinés.

En outre, assistent aux réunions de la commission ou du comité permanent, sans voix délibérative lorsqu'ils n'en sont pas déjà membres, les maires ou leurs représentants, dès lors qu'une opération projetée sur le territoire de leur commune est examinée en séance.

Article 5 : L'arrêté du 28 décembre 2006 modifié, susvisé, est abrogé.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

- Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES,

- Le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est,

- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (Service des bases aériennes)

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 26 MAI 2010

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Jean-Paul CELET